MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

LANCEMENT FRANÇAIS DU PIIEC-IA

Présentation de l'AMI « PIIEC intelligence artificielle »

Sommaire

1. Objectifs et périmètre technologique du PIIEC-IA
2. Cadre légal du PIIEC-IA
3. Objectif de l'AMI du PIIEC-IA
4. Q & A

1. Objectifs et périmètre technologique du PIIEC-IA

A. Objectifs du PIIEC IA

Permettre l'émergence du projets d'envergure de transformation par l'IA portés par l'écosystème européen de l'IA, capables de renforcer la compétitivité et la souveraineté de l'Europe dans l'économie numérique mondiale.

Stimuler l'innovation et les investissements dans les capacités de développement et de mise en œuvre de l'IA, favoriser l'accès des entreprises européennes aux technologies et services d'IA, résilients et sécurisés, développés en Europe

Contribuer à la concentration des efforts pour le développement de l'IA dans l'Union européenne vers les secteurs d'application les plus stratégiques

B. Périmètre technologique du PIIEC IA

Afin de poursuivre les objectifs susmentionnés, le PIIEC-IA vise à transformer les filières productives par l'IA, grâce à:

(i) la recherche et le développement de modèles de fondation ouverts et compétitifs,

(ii) la conception de solutions cloud pour le développement, l'entraînement et l'inférence de modèles d'IA,

(iii) le développement de technologies permettant une meilleure efficacité énergétique des processus d'entraînement et d'inférence des modèles,

(iv) la structuration et la mise à disposition sécurisée à des données de haute qualité,

(v) l'adoption de l'approche « IA as a Service »,

(vi) la création d'un cadre open source commun et l'émergence d'une communauté européenne,

(vii) l'intégration systématique de l'IA dans des cas d'usage concrets, notamment industriels,

(viii) le soutien à l'appropriation du secteur des réseaux de télécommunication des technologies IA

B. Périmètre technologique du PIIEC IA

Afin de réaliser les objectifs susmentionnés, le PIIEC-IA vise à rassembler les acteurs suivants :

i. Développeurs de briques technologiques d'IA à usage général ou spécialisées
ii. Fournisseurs de solutions d'IA matures
iii. Fournisseurs de solutions de cloud ou de plateformes d'hébergement de systèmes d'IA
iv. Fournisseurs de briques technologiques spécialisées pour un secteur applicatif (PME et ETI industrielles)
v. Acteurs industriels détenteurs de bases de données et de cas d'usages productifs
vi. …

La dimension européenne est importante pour tirer parti des conditions d'aides publiques du PIIEC:

- Trouver des nouveaux marchés et partenaires en Europe
- Financer ses partenariats technologiques et commerciaux
- Mettre ses technologies en visibilité

2. Cadre légal du PIIEC-IA

Définition du PIIEC

- Instrument d'aide d'Etat visant à **promouvoir l'innovation** dans des domaines industriels stratégiques et d'avenir au travers d'investissements publics et privés massifs par le biais de projets européens transnationaux impliquant au moins 4 EM. **Il ne s'agit pas d'un programme de financement de l'UE mais de financements octroyés par les EM sur leurs budgets nationaux**.

- Projets de très grande envergure qui impliquent une **collaboration renforcée des partenaires sélectionnés** par les EM. Ils peuvent revêtir la forme :
  - D'un projet d'investissement unique porté et financé par plusieurs EM (ex: pont de Malmö financé par Suède et Danemark)
- OU
  - D'un projet intégré, i.e. une somme de projets individuels qui sont intégrés dans un programme ou une feuille de route conjointe (ex: PIIEC Nanoélectronique, Batteries, Hydrogène etc)

- Les PIIEC sont **ouverts à tous les secteurs** et peuvent être multisectoriels. Leur champ d'application est limité par les exclusions suivantes :
  - Entreprises sous le coup de la récupération d'une aide illégale et incompatible
  - Aides qui entraînent une violation du droit de l'UE

Objectifs du PIIEC

- Les PIIEC répondent aux **objectifs d'intérêt communs** et peuvent être de différents types :
- Accroître la **recherche, le développement** (notamment les lignes pilotes) **et l'innovation** et créer des retombées significatives sur le marché unique
- Permettre les **premiers déploiements industriels** impliquant la mise au point d'un nouveau produit ou service ou d'un nouveau processus innovant durant la phase de montée en charge de la production : cette phase est donc située avant la production de masse et doit créer des retombées significatives sur le marché unique
- Aider des **projets d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie, transports, environnement, numérique et santé**. Ces projets pourront être soutenus jusqu'à ce qu'ils deviennent pleinement opérationnels à la suite de la construction

Critères retenus pour qualifier un PIIEC

1. Le projet doit contribuer de manière claire, concrète et identifiable à un **objectif de l'UE**, comme le pacte vert, stratégie numérique, UE de la santé, Next Generation EU, etc.
2. Le projet doit associer **plusieurs Etats membres (au moins 4).**
3. Le projet doit démontrer qu'il est conçu pour **surmonter des défaillances du marché ou systémiques importantes** et qu'en l'absence de l'aide, il ne pourrait pas y parvenir.
4. Le projet doit être un «**projet intégré**», i.e. un groupe de projets uniques insérés dans une **structure, une feuille de route ou un programme commun, qui visent le même objectif et se fondent sur une approche systémique cohérente**. Les composantes individuelles du projet intégré **doivent être complémentaires et apporter une valeur ajoutée importante à la réalisation de l'objectif européen.**
5. Les **bénéfices générés** par le projet doivent trouver une pertinence et une application plus larges **dans l'économie ou la société européenne sous la forme de retombée positives**
6. Le projet doit être **cofinancé par l'entreprise** (il n'est pas possible de financer 100 % des coûts du projet)
7. Les projets peuvent être **cofinancés par des fonds européens**, en respectant les règles de cumul.
8. Le projet doit **favoriser la suppression progressive des subventions préjudiciables à l'environnement**
9. Le projet doit démontrer la **balance entre effets positifs et négatifs de l'aide en termes de distorsion de la concurrence** et d'incidence sur les échanges entre États membres

Coûts éligibles des projets PIIEC

La définition des aides est effectuée **au niveau de chaque entreprise** et porte sur sa contribution au projet intégré. **Les aides couvrent le besoin de financement de l'entreprise dans la limite de l'éligibilité des coûts.**

- Liste des coûts éligibles présentés en **annexe de la Communication PIIEC**
- Projets de R&D/premier déploiement industriel :
  - **Coûts de R&D :** étude de faisabilité, amortissements des équipements et bâtiments/terrains au prorata de leur utilisation pour les besoins du projet, coûts de matériels et fournitures nécessaires au projet y compris l'achat de propriété intellectuelle aux conditions du marché, frais généraux liés au projet.
  - **Amortissement des CAPEX et OPEX liés à la phase de premier déploiement industriel**, i.e. phase de démarrage de la production industrielle durant laquelle la R&D est déployée à grande échelle et nécessite encore d'effectuer des tests avec des utilisateurs.
- Projets d'infrastructures : **CAPEX et OPEX liés à la construction de l'infrastructure** dans les secteurs de l'énergie, transport, environnement, numérique et santé (liste limitative de la Communication PIIEC)

Livrables du PIIEC

1. **Document Chapeau**
   - Coordonné et rédigé par **l'EM coordinateur**
   - **Contribution des EM participants et des entreprises** (participants directs et partenaires associés)
   - Démontre les critères d'éligibilité du PIIEC **au niveau du projet global** (un programme commun)
2. **Dossiers individuels**
   - **Project portfolio**: document Word qualitatif qui décrit le projet et démontre la compatibilité avec les critères d'éligibilité PIIEC
   - **Funding gap questionnaire**: document Excel quantitatif qui présente le plan d'affaires du projet sur tout le cycle de vie du produit/infrastructure (détail des coûts éligibles, déficit de financement, plan de financement…)
   - **Competitive assessment**: document Excel quantitatif qui présente les données de marchés (chiffre d'affaires et parts de marché) de l'entreprise et de ses concurrents sur les marchés affectés
   - **Do not significant harm**: document Word qualitatif qui liste les questions démontrant l'absence de subvention préjudiciable à l'environnement

3. Enjeux de l'AMI du PIIEC-IA

A. Objectifs de l'AMI PIIEC IA

Permettre à l'État de disposer d'une vision du potentiel d'investissement et de développement de la chaîne de valeur de l'IA en France

Recueillir les contributions des porteurs de projets intéressés par le statut de participant au PIIEC IA pour des projets menés en France.

Alimenter les réflexions multi-latérales pour la poursuite de la conception du PIIEC-IA et pour porter les intérêts de l'écosystème français

sélectionner les entreprises qui pourront participer à l'évènement de match-making européen prévu en mars 2026.

B. Nature des projets attendus dans le cadre d'un PIIEC

- S'inscrire dans le **périmètre du PIIEC** et dans l'un des axes mentionnés;
- Détailler les **travaux de R&D** et, le cas échéant, de premier **déploiement industriel**;
- Présenter une **innovation majeure par rapport à l'état de l'art mondial**, en vue d'un développement industriel de produits, procédés ou services innovants;
- Contribuer à une **offre industrielle résiliente** face à la concurrence extra-européenne, grâce à l'IA;
- Développement de **chaînes de valeur technologiques européennes**, avec des retombées économiques durables.

C. Le calendrier prévisionnel de l'AMI est le suivant

- **30 janvier 2026**, 12h00 heure de Paris : clôture de l'AMI
- **Mi-février 2026** : résulats de l'AMI, sélection pour le match-making européen
- **Entre mi-février et mars 2026** : préparation au match-making européen
- **Mars 2026** : match-making européen officiel pour le PIIEC IA

5. Q & A

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Entreprises

#DGEntreprises

Au service de la compétitivité des entreprises

DGE
Accélérer l'économie de demain !

→ www.entreprises.gouv.fr

@DGEntreprises